

REGION DE L'OUEST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE PETE-BANDJOUN

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

\*\*\*\*\*

Structure Interne de Gestion Administrative des  
Marchés Publics (SIGAMP)

**DECISION D'ATTRIBUTION N° DD5 /DA/CPB/SG/SIGAMP/2026  
PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PETE-BANDJOUN**

*VU La Constitution*

*Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées*

*VU La Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant Régime Financier des Collectivités Territoriales Décentralisées*

*VU Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 Portant Code des Marchés Publics*

*VU Le Décret N°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelles sur les Communes Syndicats de Communes et établissements communaux, ses modifications subséquentes ; modifié par le décret N°90/1464 du 09 Novembre 1990*

*Vu le décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune de PETE-BANDJOUN*

*Vu le décret N°2024/014 du 18 Janvier 2024 Portant nomination du Préfet du Département de KOUNG-KHI*

*Vu l'arrêté N°000387/A/MINDDEVEL du 1<sup>er</sup> Juin 2020 constatant l'élection du Maire et du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire à l'issue de la session extraordinaire du conseil municipal du 11 mai 2020 dans la Commune de Pête-Bandjoun, Département du Koung -Khi, Région de l'Ouest.*

*VU L'Arrêté N°0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics*

*VU L'Arrêté Ministériel N°00020/AM/CAB/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des communes et communautés.*

*Vu la Décision Municipale N°021/DM/CPB/SG/SIGAMP/2025 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Pête-Bandjoun.*

*VU La Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de Pête-Bandjoun*

*VU Le Procès-verbal de négociation N°002/PVN/CPB/SG/SIGAMP/2026 du 03 Mars 2026*

*Considérant les nécessités de services*

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les Marchés relatifs au Dossier d'Appel d'Offre en procédure d'urgence N°003/AONO/CPB/CIPM/2026 DU 16 JANVIER 2026 sont attribués ainsi qu'il suit :

N° LOT	INTITULE	ADJUDICATAIRE	MONTANT EN FCFA TTC	DELAJ
Lot 1	<b>ACHEVEMENT DU LOGEMENT D'ASTREINT AU CAMP MUNICIPAL</b>	<b>TRANSIT ENTERPRISE LTD</b> BP: 549 Bamenda Tel: 677 744 664	<b>40 000 000</b> (Quarante millions) FCFA	Trois (03) Mois
Lot 2	<b>CONSTRUCTION DE SEIZE (16) RECEPTACLES DE 4 X 2,2M POUR LE DEPOT D'ORDURES</b>	<b>OFFRE DECLAREE INFRUCTUEUSE</b>		
Lot 3	<b>CONSTRUCTION DE LA CLOTURE A L'ECOLE MATERNELLE DE TESSE</b>	<b>STE NERY CHANCE SARL</b> BP: Bafoussam Tel: 696 31 24 88 76	<b>10 500 000</b> (dix millions cinq cent mille) FCFA	Trois (03) mois

**Article 2 :** Les représentants desdites entreprises adjudicataires sont invités à se présenter à la Commune de Pête-Bandjoun, dès publication de la présente décision et dans un délai de sept (07) Jours pour suite de la procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler la présente attribution.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Copies :**

- Préfet du KOUNG-KHI
- ARMP- Ouest
- MINMAP KK

Fait à PETE BANDJOUN, le **10 MARS 2026**

**LE MAIRE**  
Autorité Contractante